

Secretary of  
State for  
External Affairs



Secrétaire d'État  
aux Affaires  
extérieures

N° 255

NOV 27 1991

Le 15 novembre 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
REURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTAIRE

## MME McDOUGALL DÉPLORE LE TRAITEMENT DE LA DIRIGEANTE DE L'OPPOSITION BIRMANE ET LAURÉATE DU PRIX NOBEL DE LA PAIX

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a déclaré aujourd'hui que le Canada avait transmis aux autorités birmanes un message ferme, déplorant la détention continue de M<sup>me</sup> Aung San Suu Kyi, à qui l'on vient de décerner le prix Nobel de la paix. M<sup>me</sup> Aung San Suu Kyi dirige la Ligue nationale pour la démocratie.

Le premier ministre Mulroney a écrit plus tôt à M<sup>me</sup> Aung San Suu Kyi pour la féliciter d'avoir obtenu le prix Nobel de la paix et l'encourager dans ses efforts en vue du rétablissement de la démocratie en Birmanie. Il l'a assurée du soutien sans faille du gouvernement canadien ainsi que du respect et de l'admiration de tous les Canadiens.

«Je considère qu'en assignant ainsi à résidence depuis deux ans la dirigeante de l'opposition, les autorités birmanes se sont rendues coupables d'une grave injustice ainsi que d'une violation flagrante de ses droits civils et humains, a déclaré M<sup>me</sup> McDougall. En fait le régime militaire a violé les droits démocratiques de l'ensemble de la population birmane en refusant de remettre le pouvoir à la Ligue nationale pour la démocratie, qui avait pourtant remporté les élections de 1990 par une écrasante majorité de 80 %.»

La Ministre a ajouté que le Canada avait fait de fermes représentations auprès des autorités birmanes le 7 novembre à Rangoon, exprimant son inquiétude quant au bien-être de M<sup>me</sup> Aung San Suu Kyi et déplorant qu'elle soit toujours détenue, et demandant qu'elle soit libérée sans délai, de même que les autres prisonniers politiques. Le Canada a par ailleurs condamné l'abrogation des droits civils et humains de la population birmane et vivement engagé les autorités militaires à respecter le résultat des élections générales de mai 1990.